

aux remboursements de contributions aux travailleurs agricoles, en sus des montants crédités au compte des contributions au nom des personnes assurées, des contributions versées par les employeurs des assurés, et le produit des intérêts de ces contributions, ni provenir d'autres sources.

A ce moment-là je me demande si le parain de ce projet de loi a fait le calcul nécessaire pour savoir ce qu'il en coûtera? A-t-il des données statistiques bien établies, des chiffres précis qui peuvent nous démontrer, de façon mathématique, que nous sommes en mesure, sans une étude plus approfondie, d'adopter immédiatement ledit projet de loi, parce que sur le principe, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de difficultés.

Tout à l'heure, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett), trouvant que l'intention du député qui propose la mesure est généreuse, regrettait comme nous que son gouvernement était au pouvoir à l'époque où l'honorable député siégeait, au cours de ses premières années comme représentant dans cette enceinte—son gouvernement n'ait pas pris l'initiative qu'il veut que notre gouvernement prenne.

Alors, cela veut dire qu'il y a un problème. Si le gouvernement n'agit pas *subito presto*, si le gouvernement n'est pas disposé, alors que le principe est admis, à agir sur-le-champ, c'est parce qu'il y a des difficultés techniques et des problèmes d'application pratique qui se posent. A mon avis, nous ne serions pas en mesure, même si nous sommes d'accord en principe, d'adopter ledit projet de loi, parce que l'honorable député n'a pas établi assez clairement de quelle façon le gouvernement pourrait défrayer le coût de l'application de ces nouvelles dispositions.

Et, monsieur le président, puisque nous sommes sur le problème de l'assurance-chômage, je voudrais, avant de reprendre mon siège, signaler le fait que je m'inquiète beaucoup, étant donné que nous parlons d'assurance-chômage, d'un autre projet d'assurance qui est celui de l'assurance-récolte.

Puisque le gouvernement a pris des engagements sérieux à cet égard, de même que le gouvernement de la province de Québec, je suis à me demander—je vois, monsieur le président, que vous êtes sur le point de me rappeler à l'ordre, mais je ne dérogerai pas tout à fait du sujet—je dis que je m'inquiète de la possibilité de l'application de la loi d'assurance-récolte, parce que je crois que, d'un côté, M. Courcy n'a pas tout à fait adhéré aux propositions du ministre fédéral de l'Agriculture (M. Greene), et je me demande si nous allons être en mesure de connaître, cette année, l'application de l'assurance-récolte, qui est beaucoup plus importante, à mon sens, que l'application de la mesure à l'étude.

[M. Choquette.]

Seulement, je suis d'accord avec le principe de cette loi. Je félicite donc l'honorable député de son intention généreuse, mais étant donné que, tant sur le plan pratique que sur le plan technique, nous ne sommes pas suffisamment éclairés, je ne crois pas que nous soyons en mesure d'agir d'emblée sur le projet de loi qui nous est actuellement soumis.

• (5.50 p.m.)

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Choquette:** Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, le député est-il d'avis, par exemple, que des cultivateurs et des colons, dans son comté comme dans le mien, qui travaillent pendant la période d'été et paient des cotisations à l'assurance-chômage mais deviennent chômeurs durant l'hiver, devraient toucher leurs prestations, alors qu'on les leur refuse aujourd'hui, sous le prétexte que ce sont des gens employés dans le domaine agricole plutôt que dans le domaine ouvrier, bien qu'ils aient payé des cotisations pendant six ou sept mois de l'année?

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement d'accord avec ce que dit l'honorable député de Villeneuve. C'est tellement vrai, et je le sais, pour être le représentant d'un comté agricole, que les cultivateurs viennent me voir pour se plaindre de cette injustice.

Je me demande, puisqu'il semble y avoir unanimité sur le principe, si cela ne devrait pas être renvoyé à un comité quelconque de la Chambre, afin qu'on prenne des mesures concrètes et que la mise en application de ce principe soit faite à brève échéance.

**M. Jean Chrétien (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, tout comme mon prédécesseur et les autres députés qui ont pris la parole au cours de cet intéressant débat, je suis tout à fait d'accord sur le principe du bill.

Seulement, je tiens à faire remarquer aux députés que la révision de la loi sur l'assurance-chômage devrait se faire au cours de la présente session, comme le mentionnait le discours du trône, si l'on peut toutefois retourner à l'étude des mesures législatives; car je ne vois pas quand nous allons commencer à étudier cette nouvelle loi, au train où vont les choses.

Je suis porté à croire que ce problème-là sera étudié et recevra toute la considération qu'il mérite, parce qu'il est absolument injuste, à mon sens, que les ouvriers qui tra-